



MISE À JOUR COMPLÈTE DU FICHER DES USAGERS ET VALIDATION DES BADGES

Année universitaire 2023-2024

IMPORTANT : GARDEZ VOTRE BADGE

À partir du **lundi 4 septembre 2023** aura lieu le renouvellement annuel des adhésions CESFO et la mise à jour complète du fichier des adhérent.e.s. Cette mise à jour est indispensable pour la prise en charge par votre employeur qui finance votre tarif dégressif dans les restaurants. Chaque année il vous sera délivré parallèlement une attestation justifiant votre situation administrative qui fera foi en cas de perte de votre badge.

Vous trouverez les modalités de cette opération au verso de cette feuille.

Le Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay est une association loi 1901 qui gère plusieurs secteurs : les restaurants du personnel, l'accueil des enfants (Centre de Loisirs Educatifs), de nombreuses activités culturelles (billetterie, chœur, orchestre, arts plastiques, photo-club, cartes piscine et cinéma, location du domaine de l'Aubette, retraité.e.s...). Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ces activités sur le site web du CESFO : www.cesfo.universite-paris-saclay.fr. Pour bénéficier de la restauration et de ces activités, vous devez être salarié.e) d'un des partenaires signataires* de la convention et impérativement adhérer à l'association en versant 10,00 € de cotisation. Seule cette cotisation permet de faire fonctionner votre association et les activités culturelles.

Pour vous informer de la vie de l'association, nous avons besoin de votre adresse électronique. Pouvez-vous nous l'indiquer et nous donner l'autorisation de l'utiliser (modalités CNIL). Nous vous remercions de votre coopération.

*l'Université Paris-Saclay, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche agronomique et de l'environnement (INRAE), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut Curie-Centre de protonthérapie, l'Institut d'optique Graduate school, l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC), l'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)...

ATTENTION !

À compter du 15 janvier 2024, les adhérent.s qui n'auront pas effectué l'opération de mise à jour se verront appliqué le tarif extérieur.

Pour toute précision ou demande de renseignements, vous pouvez contacter :

La **comptabilité du CESFO** au **01 69 15 65 89**

ou par mail : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr

Vous pouvez consulter le site web du CESFO : www.cesfo.universite-paris-saclay.fr

Et pouvez également contacter la Vice-Présidente des restaurants du CESFO (Courriel : secretariat-cesfo.asso@universite-paris-saclay.fr) pour lui faire part de vos problèmes éventuels.

MODALITÉS du RENOUELEMENT DEMATERIALISE

Pour permettre le renouvellement de votre badge

Vous devez envoyer un courriel à l'adresse : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr

- 1• Attestation sur l'honneur (renouvellement ou 1^{er} badge) ou autorisation de prélèvement (renouvellement ou 1^{er} badge), selon votre situation que vous pouvez télécharger sur le site du CESFO, onglet Restaurants/Documents administratifs.
- 2• Votre n° de badge, **votre nom, prénom adresse électronique.**
- 3• le(s) **document(s)** suivants qui dépendent de votre statut (a, b, c ou d) :

a) POUR LES AGENTS RELEVANT DE L'Université Paris Saclay

(Faculté des sciences d'Orsay, Services centraux de l'Université Paris-Saclay, IUT, STAPS, Faculté Jean Monnet)

- **L'attestation de l'employeur** qui vous aura été automatiquement fournie par le **service du personnel** de votre organisme.

b) POUR LES AGENTS RELEVANT DU CNRS

Permanents ou temporaires (salarié.e.s et stagiaires **travaillant dans un laboratoire propre du CNRS**)

- **L'attestation de l'employeur** qui sera établie par le service du personnel de la délégation de Gif (directement ou par l'intermédiaire du laboratoire).

c) POUR LES USAG.ER.ERE.S RELEVANT DES AUTRES ORGANISMES SIGNATAIRES

(INSERM, INRAE, Institut Curie - Centre de Protonthérapie, UPMC, Institut d'Optique Graduate school, INRIA...).

- le formulaire à **retirer sur le site web : www.cesfo.u-psud.fr rubrique "restaurants" ou à demander à la Comptabilité Restaurants du CESFO (tél. : 01 69 15 65 89)**, dûment complété et **signé par le Directeur ou la Directrice du laboratoire d'accueil** (grouper les demandes par labos) ;
- le **bulletin de salaire** ou le **montant global des bourses et des salaires.**
- la **carte d'étudiant.e** pour les doctorant.e.s et les stagiaires DEA ou autres stagiaires étudiant.e.s.

d) POUR LES RETRAITÉ.E.S *

Pour la première année,

- **l'attestation de l'ancien employeur** à réclamer au service du personnel de l'organisme dont vous dépendiez,
- La photocopie du **bulletin de pension, sauf pour les agent.e.s CNRS.**

Pour les années suivantes, l'attestation d'adhérent.e CESFO de l'année précédente suffira au renouvellement.

Vous recevrez par mail votre nouvelle feuille d'adhérent.e CESFO, à conserver précieusement, justifiant de votre qualité d'adhérent.e pour bénéficier de l'ensemble des activités de l'association.

Si vous ne recevez pas votre attestation dans un délai de 15 jours, veuillez contacter le service des badges au 01 69 15 65 89 ou par mail : caisses.cesfo@universite-paris-saclay.fr